

Décembre 2013

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique

Trente-deuxième session

Oulan-Bator (Mongolie), 10-14 mars 2014

Note d'information

Résumé des recommandations des commissions techniques régionales

Table des matières

	Pages
I. Introduction	2
II. Principaux résultats et recommandations	2
A. Évaluations régionales, études sous-sectorielles, rapports sur la situation et les tendances	2
B. Élaboration de cours de formation et renforcement des capacités	3
C. Plaidoyer et représentation des enjeux régionaux dans les dialogues mondiaux	4
D. Sensibilisation aux enjeux régionaux et conseil en matière de politiques dans les domaines correspondants	5
E. Établissement de réseaux régionaux, coopération technique et échanges régionaux	6
F. Élaboration de directives et de pratiques optimales régionales	7
G. Établissement et harmonisation des normes et standards régionaux	8
H. Questions de procédure des Commissions	9
III. Conclusion	9

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj 306 f

I. Introduction

Le bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Bangkok assure les services de secrétariat de cinq commissions techniques régionales de la région Asie-Pacifique. Le champ d'action de ces organes statutaires de l'Organisation couvre les statistiques agricoles, la foresterie, la pêche, la protection des végétaux, et la production et la santé animales. La Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique leur reconnaît la qualité d'organes régionaux habilités à établir des priorités dans les sous-secteurs relevant de leur compétence. Le présent document d'information résume les principaux travaux menés par les commissions techniques régionales depuis la dernière Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique ainsi que les recommandations issues des sessions ordinaires de ces organes énumérées ci-après:

- vingt-quatrième session de la Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique (APCAS), 8-12 octobre 2012, Da Lat (Viet Nam);
- trente-septième session de la Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique (APHCA), 22-26 septembre 2013, Thimphou (Bhoutan);
- trente-deuxième session de la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP), 20-22 septembre 2012, Da Nang (Viet Nam);
- vingt-cinquième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP), 5-8 novembre 2013, Rotorua (Nouvelle-Zélande);
- vingt-huitième session de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC), 23-27 septembre 2013, Jeju (République de Corée).

II. Principaux résultats et recommandations

A. Évaluations régionales, études sous-sectorielles, rapports sur la situation et les tendances

APCAS. La Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique a recommandé que la FAO fournit des orientations sur les liens à établir entre le recensement agricole et d'autres recensements, en tenant compte des pratiques des pays. Elle a recommandé en outre que la FAO mette en route un travail technique pour élaborer les orientations de l'édition 2020 du Recensement mondial de l'agriculture (RMA 2020) et apporter une assistance technique aux pays Membres.

APCAS. La Commission a recommandé de poursuivre et développer l'évaluation de la capacité statistique des pays. Elle a pris note des progrès réalisés dans la préparation de directives méthodologiques en vue d'évaluer la capacité des pays à produire des statistiques agricoles et rurales dans le cadre de l'initiative Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Elle a recommandé que la FAO communique ces directives aux pays Membres pour éviter toute subjectivité dans la réponse au questionnaire d'évaluation.

APCAS. La Commission a recommandé que les pays généralisent autant qu'il était possible l'utilisation de données ventilées par sexe dans les enquêtes et l'analyse, afin de faire ressortir des aspects essentiels, tels que le rôle des hommes et des femmes dans la sécurité alimentaire, susceptibles d'aider à mieux orienter les politiques sociales.

APHCA. La Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique a mené un examen régional sur la prévalence de la résistance aux antimicrobiens de micro-organismes sélectionnés associés aux produits de l'élevage ou dérivés de l'élevage.

APHCA. Les pays membres de la Commission ont mené des évaluations nationales des aliments pour animaux et estimé les bilans fourragers, première étape vers une gestion plus rationnelle des ressources nationales en alimentation animale.

CPAP. La Commission des pêches de l'Asie-Pacifique a recommandé que l'on s'emploie plus activement à accroître la sensibilisation des États membres à l'importance des produits aquatiques pour la sécurité nutritionnelle.

CPAP. La Commission a reconnu que, pour un certain nombre de pays membres, les pêches continentales revêtaient une importance critique parce qu'elles étaient de nature à augmenter la contribution de ces secteurs à la sécurité alimentaire et au bien-être nutritionnel. La Commission a recommandé aux pays membres d'accentuer le renforcement des capacités d'information et de gestion dans le domaine des pêcheries dans les eaux intérieures. Elle a indiqué en outre dans ses recommandations que les évaluations régulières des pêches étaient indispensables pour permettre un suivi adéquat des ressources en préparation des décisions de gestion. La Commission a également suggéré que l'on incorpore des éléments d'appréciation du changement climatique dans les modèles d'évaluation des stocks.

CFAP. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique a recommandé que la FAO réalise d'autres analyses de l'incidence sur les forêts des moteurs du changement (notamment populations en expansion, évolution des attentes sociétales liée au développement économique croissant, concession de terres pour le développement agro-industriel). La Commission a demandé en outre que la FAO étudie les mécanismes susceptibles d'appuyer des missions de diagnostic spéciales pour les pays intéressés, dans l'optique de développer un environnement propice à une transformation du bois rationnelle et compétitive.

CFAP. La Commission a pris note de la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement (PEID) aux catastrophes naturelles. La Commission a reconnu qu'il était nécessaire d'aborder la fourniture d'un appui aux PEID de façon individualisée. Plusieurs pays se sont félicités de l'assistance de la FAO dans l'utilisation des ressources que représentent les cocotiers trop vieux pour produire. La Commission a souligné qu'il fallait apporter un soutien à certains pays pour leur permettre d'accéder aux stocks de semences d'arbre forestier appropriés.

CFAP. La Commission a recommandé que les pays membres participent pleinement à l'édition 2015 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales et soumettent leur rapport en temps et en heure.

APPPC. La Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique a examiné le développement régional et l'avancement de la gestion réglementaire applicables aux pesticides, et publié le document intitulé «Advancement of pesticide regulatory management in Asia».

B. Élaboration de cours de formation et renforcement des capacités

APHCA. En collaboration avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique s'emploie actuellement à renforcer les capacités de ses pays membres – y compris des pays du Pacifique Sud-Ouest – en matière de diagnostic de la brucellose et de lutte contre cette maladie, en procédant pour cela à des essais d'aptitude des laboratoires de diagnostic de la région Asie-Pacifique.

CPAP. La Commission des pêches de l'Asie-Pacifique a élaboré un cours de formation régional à l'inspection au port des navires de pêche. Ce cours aidera les pays membres à remplir leurs obligations au titre de l'accord de 2009 de la FAO relatif aux mesures incombant à l'État du port ou à mettre en œuvre des contrôles plus efficaces des navires de pêche dans les ports nationaux. Le cours est adapté au contexte de la région Asie-Pacifique et est librement accessible. Des formations pilotes ont été organisées en Thaïlande, d'autres étant prévues avec des pays membres sur demande. La CPAP a également contribué à l'élaboration d'un cours de formation régional à l'approche écosystémique de la gestion des pêches. Ce cours est conçu pour renforcer les capacités du personnel, gouvernemental et non gouvernemental, travaillant dans les domaines de la pêche ainsi que du développement et de la planification économiques et environnementaux. Ces cours de formation sont particulièrement utiles aux pays insulaires du Pacifique qui s'efforcent de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) et d'améliorer la gestion des ressources halieutiques côtières.

CFAP. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique a demandé à la FAO d'assurer une formation et le renforcement des capacités sur l'utilisation de la boîte à outils de gestion durable des forêts et sur la planification des mesures d'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux, en insistant sur les besoins des petits producteurs et sur une collaboration plus active avec le secteur privé. La Commission a noté la nécessité d'un renforcement des capacités dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation des forêts, et le besoin connexe d'harmoniser la collecte et la restitution des données.

CFAP. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique a demandé à la FAO d'apporter un appui technique au renforcement des capacités dont les pays membres ont besoin pour prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans leurs politiques et pour accroître la résilience au niveau communautaire et intensifier la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique à cet échelon.

APPPC. La Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique a élaboré un programme de formation et créé des supports de référence pédagogiques pour la protection des plantes à caoutchouc de la région contre la flétrissure sud-américaine des feuilles (SALB). La Commission a décidé que le groupe de travail sur la SALB serait maintenu. Elle a recommandé de faire suivre la visite de formation au diagnostic au Brésil de mesures telles que des programmes de formation dans le pays et l'élaboration d'un manuel (doublée d'une traduction), y compris un protocole de diagnostic de la SALB.

APPPC. La Commission a organisé un atelier de formation régional sur la gestion du risque phytosanitaire visant à renforcer les capacités de ses pays membres, dans le prolongement de la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) n° 14, intitulée «L'utilisation de mesures intégrées dans une approche systémique de gestion du risque phytosanitaire». La Commission a décidé d'élaborer des supports pédagogiques plus spécifiquement adaptés aux besoins des pays membres.

APPPC. La Commission a recommandé d'agir en faveur d'une réduction des risques liés aux pesticides en améliorant la gestion intégrée des ravageurs et la gestion réglementaire des pesticides. La Commission a accepté en outre d'organiser un atelier de sensibilisation à la version révisée du Code de conduite international sur la gestion des pesticides, et de mise en œuvre de la Convention de Rotterdam.

C. Plaidoyer et représentation des enjeux régionaux dans les dialogues mondiaux

APCAS. La Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique a accueilli avec satisfaction et approuvé l'action de la FAO en faveur du développement de bases de données ciblant les gaz à effet de serre, les indicateurs environnementaux et l'investissement dans l'agriculture. Ces bases de données ont été saluées comme des outils essentiels d'information et de renforcement des capacités sur les enjeux relatifs à l'environnement, au changement climatique et à l'investissement, pour une planification plus efficiente du développement rural. La Commission a recommandé que la FAO poursuive son action.

APHCA. La Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique contribue au *Programme d'action pour un développement durable du secteur de l'élevage*. Cette initiative mondiale opérant selon un processus multipartite a pour mission d'établir comment le secteur mondial de l'élevage peut jouer un rôle durable en matière de sécurité alimentaire et de développement économique équitable dans un monde où les contraintes sur les ressources, l'urbanisation et l'opulence augmentent. L'APHCA réfléchit aux mécanismes et activités susceptibles d'intensifier la collaboration régionale au *Programme* et de promouvoir une plateforme régionale d'information et d'appui de l'élaboration des politiques à l'échelle nationale et régionale en vue d'atteindre l'objectif plus large d'un développement durable du secteur de l'élevage.

CPAP. La Commission des pêches de l'Asie-Pacifique a approuvé les plans d'action et les recommandations de son Atelier consultatif régional, intitulé «Implications of climate change on fisheries and aquaculture: challenges for adaptation and mitigation in the Asia-Pacific Region», qui s'est tenu à Katmandou (Népal), du 24 au 26 mai 2011. La Commission a souligné l'importance d'une prise de conscience plus aiguë du changement climatique, notamment chez les décideurs politiques de la région. Elle a recommandé en outre que la CPAP collabore avec la FAO et d'autres organisations internationales et régionales afin de définir des orientations et d'organiser des formations sur les moyens concrets d'atténuation du changement climatique et de la variabilité du climat et d'adaptation à ces phénomènes dans les sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

CPAP. La Commission a souligné que le développement de l'aquaculture faisait face à de nombreux défis et devait prendre en compte la nécessité d'intensifier cette activité de façon durable, d'autant que cela rejoignait la demande d'aliments pour l'élevage et le besoin d'une meilleure gestion.

CFAP. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique a recommandé la création d'un objectif de développement durable distinct pour les forêts et a souligné qu'il était nécessaire de faire une plus large place aux forêts dans les objectifs de développement durable. La Commission a recommandé avec insistance à la FAO et aux pays membres de la région Asie-Pacifique de prendre une part active aux débats sur la création d'un objectif de développement durable consacré aux forêts, et en particulier sur l'élaboration des cibles et indicateurs correspondants, par l'entremise du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

CFAP. La Commission a recommandé de ne pas rater l'occasion de faire valoir l'importance du secteur forestier qu'offrait la reconnaissance croissante des liens entre forêts et changement climatique, et de collaborer étroitement avec des organisations partenaires au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour soutenir des initiatives REDD+.

APPPC. La Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique a organisé un symposium mondial sur la surveillance des organismes nuisibles, dans le prolongement de la norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) n° 6, symposium qui réunissait des participants venus d'Asie, du Pacifique, d'Amérique latine, d'Amérique du Nord, du Proche-Orient, d'Afrique et d'Europe. La Commission a recommandé en outre un certain nombre de plans de manuel opérationnel pour la surveillance des organismes nuisibles.

D. Sensibilisation aux enjeux régionaux et conseil en matière de politiques dans les domaines correspondants

APHCA. La Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique a organisé le *Regional Livestock Policy Forum* à Bangkok, les 16 et 17 août 2012, en collaboration avec d'autres partenaires, dont l'Institut international de recherches sur l'élevage (ILRI) et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). Ce forum a réuni quelque 70 participants de plus de 11 pays. Il a offert à ces participants une plateforme de partage d'expériences sur le développement de l'élevage dans la région, lequel a généré plus de la moitié des gains de la production animale mondiale depuis le début des années 90. Cette croissance a entraîné des coûts sociaux, sanitaires et environnementaux considérables, créant de nouveaux problèmes sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations pauvres. La marginalisation des petits producteurs aussi soulève des craintes croissantes. La Commission entend soutenir davantage les initiatives qui visent à renforcer les capacités de la région en matière d'élaboration de politiques dans le secteur de l'élevage.

CPAP. La Commission des pêches de l'Asie-Pacifique a tenu sa quatrième Réunion du Forum consultatif régional, sur le thème «Improving management and governance of fisheries and aquaculture in the Asia-Pacific region», à Da Nang (Viet Nam), du 17 au 19 septembre 2012. Y assistaient 73 participants de 16 pays et représentants de 12 organisations et projets partenaires régionaux. Les participants ont recensé les défis régionaux en se fondant sur des examens des pêches et de l'aquaculture régionales, des exposés effectués par des pays membres et des organisations

régionales, et les rapports des plans d'action issus des ateliers consultatifs régionaux de la CPAP. La Commission a rédigé des recommandations concrètes sur ce qui devait être fait pour relever ces défis dans la région Asie.

CFAP. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique a organisé le sixième cours de brève durée sur la politique forestière destiné aux cadres supérieurs, du 27 mai au 6 juin 2013, à Thimphou (Bhoutan). Sur le thème «Politiques forestières pour le XXI^e siècle», ce cours a permis d'aborder les enjeux de la foresterie et des ressources naturelles au niveau régional, infrarégional et national et a fourni un cadre cohérent d'amélioration des compétences analytiques. Il a réuni 22 participants de 12 pays et s'est appuyé sur les constatations, conclusions et recommandations de la deuxième Étude prospective du secteur forestier dans la région Asie-Pacifique, menée sous les auspices de la CFAP. Prolongeant la réussite du cours de brève durée sur la politique forestière organisé au Bhoutan, le prochain cours se tiendra dans le Pacifique en 2014 et portera sur la régénération des forêts et les catastrophes naturelles.

CFAP. La Commission a souligné que les initiatives visant la sécurité alimentaire et la nutrition devaient tenir compte des nécessités de la gestion durable des forêts et qu'il était possible d'augmenter la production agricole sans entraîner de disparition ni de dégradation supplémentaires des forêts. En ce sens, les célébrations de la Journée mondiale de l'alimentation offrent d'excellentes occasions de mettre l'accent sur les contributions des forêts à la sécurité alimentaire de chaque pays.

E. Établissement de réseaux régionaux, coopération technique et échanges régionaux

APCAS. La Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique a salué la coopération en cours entre la République de Corée et la Chine sur les techniques de télédétection, et recommandé aux pays de s'en inspirer pour développer des coopérations Sud-Sud permettant des transferts de technologie. La FAO a exprimé sa volonté de faciliter ce type de collaboration. La Commission a recommandé que la FAO continue de collaborer avec l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) des Nations Unies, afin d'assurer une formation sur les problèmes liés aux logiciels d'analyse ainsi qu'aux plans et aux erreurs d'échantillonnage, dans le cadre du plan d'action régional de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

APHCA. La Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique met actuellement en place un réseau de l'alimentation animale en Asie et dans le Pacifique (*Asia-Pacific Animal Feed [APAF] Network*) pour soutenir l'actualisation et l'amélioration continues des évaluations et bilans fourragers nationaux et pour aider à analyser et à prévoir la demande et l'offre d'aliments pour animaux. Un autre réseau, créé autour du développement des petites laiteries en Asie (*Asia Smallholder Dairy Development Network*), a été lancé sous les auspices du quinzième congrès de l'Asia Australasia Association of Animal Production Societies (AAAP), qui s'est tenu à Bangkok, en novembre 2012. Un site web (www.dairyasia.org) a également été lancé et une liste de diffusion créée. Ces différentes plateformes permettent aux membres de recevoir des mises à jour régulières sur tout ce qui touche à l'activité laitière dans la région.

APHCA. La Commission contribue aux échanges d'information sur les maladies animales à travers sa participation aux réunions régionales du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières, tandis que les informations sur la résistance aux antimicrobiens font l'objet d'une mise en commun avec des groupes de travail de l'OIE et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'APHCA gère également un site web qui sert de point de référence régional pour l'actualité et l'information en matière de santé et de production animales.

CPAP. La Commission des pêches de l'Asie-Pacifique a souligné la nécessité de renforcer la coopération sur la gestion des pêches dans la région (notamment en améliorant la gestion de la pêche au chalut et en élaborant ou en rejoignant un programme du Fonds pour l'environnement mondial [FEM] – Programme de la mer de Chine méridionale et phase de mise en œuvre du programme d'action stratégique du projet Grand écosystème marin du golfe du Bengale).

CPAP. La CPAP a pris note du fait qu'il importait de relever les défis de l'intensification de l'aquaculture par une meilleure gestion de cette activité. Cela comprend la nécessité de résoudre les problèmes de santé transfrontières des animaux aquatiques et d'utilisation d'aliments d'origine marine pour nourrir les poissons. Point essentiel, un mécanisme régional renforcé s'impose en la matière.

CFAP. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique a demandé à la FAO de poursuivre sa collaboration étroite avec des organisations partenaires afin de soutenir les réseaux régionaux ainsi que la coopération et les échanges techniques dans les domaines suivants: i) restauration du paysage forestier, y compris la régénération naturelle des forêts; ii) commerce de bois résultant d'une exploitation forestière illégale; iii) information, données forestières et expériences sur les rôles des forêts dans l'adaptation au changement climatique; iv) gestion des feux; v) forêts et catastrophes naturelles; et vi) intégration systématique des questions de parité hommes-femmes dans les politiques des forêts.

APPPC. La Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique a recommandé l'amélioration de l'échange d'informations entre les pays membres par l'entremise du site web de l'APPPC et grâce aux contributions du Groupe de travail sur l'échange d'informations de cet organisme. La Commission a recommandé d'élargir le champ d'action du Groupe de travail pour y inclure l'analyse du risque phytosanitaire (ARP), la surveillance, la SALB et d'autres organismes nuisibles, et les projets de renforcement des capacités, à mettre en commun avec les pays. La Commission est convaincue que les données issues de la région seraient collectées et échangées et qu'une base de données spécifique serait créée par le Groupe de travail sur la SALB. Il a été suggéré de poursuivre la coopération avec le Brésil et les organisations internationales concernées sur la question de la SALB des plantes à caoutchouc.

F. Élaboration de directives et de pratiques optimales régionales

APCAS. La Commission a recommandé que la FAO s'emploie à élaborer les directives et les méthodes nécessaires pour intégrer la pêche et l'aquaculture dans les recensements et enquêtes agricoles et ruraux. La Commission a appuyé le travail actuellement effectué par la FAO pour mettre à jour la méthode du bilan alimentaire en vue d'améliorer son efficience et son étendue et de veiller à ce que le bilan alimentaire continue de répondre aux besoins des utilisateurs. L'APCAS a apporté son soutien aux travaux en cours sur le coût des statistiques de la production et a recommandé de poursuivre en élaborant un manuel sur le sujet.

APHCA. La Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique a rédigé un projet de directives sur les évaluations nationales des aliments pour animaux, en étroite collaboration avec la Division de la production et de la santé animales de la FAO, à Rome. Ce projet a été révisé selon un processus consultatif auquel participaient des spécialistes nationaux des aliments pour animaux de la région Asie-Pacifique.

CPAP. La Commission des pêches de l'Asie-Pacifique a mis au point, en collaboration avec la FAO et le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), des orientations régionales sur les outils d'évaluation de l'aquaculture. La Commission a recommandé en outre l'adoption de ce type d'outils afin d'améliorer la planification et la gestion dans le secteur aquacole. Ces outils de planification sont centrés sur les besoins de la région Asie; toutefois, ils sont globalement applicables à la sous-région du Pacifique et seraient très utiles à celle-ci pour planifier les évolutions de l'aquaculture.

CPAP. La Commission a reconnu la nécessité de travailler plus efficacement à la gestion de la pêche chalutière, à l'élaboration de plans d'amélioration des pêches et au soutien d'autres initiatives de renforcement des capacités régionales. Le secrétariat de la CPAP s'emploie actuellement à rédiger des directives pour la gestion de la pêche au chalut dans les eaux tropicales.

CFAP. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique a recommandé de s'intéresser de plus près à la restauration du paysage forestier et à l'élaboration des stratégies de régénération naturelle des forêts, en complément des programmes intensifs de plantation. La Commission a demandé en outre à

la FAO de produire un outil de connaissance sur les forêts et les sécheresses en Asie et dans le Pacifique.

APPPC. La Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique a élaboré cinq directives régionales sur la gestion des pesticides et examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action pour la promotion de la gestion réglementaire aux niveaux régional et national. La Commission a recommandé en outre l'harmonisation de cette gestion réglementaire.

APPPC. La Commission a recommandé l'élaboration de directives pour la création d'études de cas portant sur une sélection de pays et illustrant les réussites ou les pratiques optimales dans la lutte contre les organismes nuisibles fondée sur la gestion intégrée des pesticides.

G. Établissement et harmonisation des normes et standards régionaux

APCAS. La Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique a recommandé que la FAO fournit des orientations supplémentaires pour la coordination et la liaison du recensement agricole avec d'autres recensements, y compris économiques, en utilisant les pratiques optimales établies par la région. La Commission a recommandé en outre que les points suivants soient examinés en préparation de l'édition 2020 du Programme du recensement mondial de l'agriculture: 1) place plus large faite aux statistiques relatives à l'environnement; 2) données nécessaires pour estimer les émissions de gaz à effet de serre; 3) traitement des données issues des recensements et enquêtes agricoles; 4) rôle plus marqué des technologies telles que la télédétection; 5) utilisation des données administratives; 6) agriculture biologique; 7) intégration d'une plus large palette d'enquêtes, y compris celles portant sur la pêche et l'aquaculture; et 8) renforcement du soutien accordé pour l'adoption de nouvelles méthodes aux pays qui en sont aux premiers stades de développement des statistiques agricoles.

APHCA. La Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique a convoqué un groupe de travail d'experts sur la gestion du risque de résistance aux antimicrobiens vétérinaires, afin de créer un processus d'harmonisation et de normalisation de la gestion de la résistance aux antimicrobiens. Ce groupe de travail a pour mission: 1) d'élaborer des directives contextuelles d'utilisation responsable et prudente des produits antimicrobiens dans la production d'aliments d'origine animale, en les adaptant à la situation qui prévaut dans les pays membres de l'APHCA; et 2) de proposer des directives harmonisées et scientifiquement fondées pour l'élaboration de programmes de surveillance des résistances aux antimicrobiens, ainsi que des conseils de prise en charge des évaluations des risques.

CFAP. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique a demandé à la FAO de poursuivre son action pour harmoniser la collecte et la restitution des données sur les forêts, en mettant à profit les travaux du Groupe de travail sur la rationalisation des rapports sur les forêts du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que le questionnaire concerté sur les ressources forestières. Prenant note du manque de données et d'informations cohérentes sur les contributions des arbres et des forêts à la sécurité alimentaire et à la nutrition, la Commission a demandé à la FAO d'élaborer des méthodes ainsi qu'une terminologie et des définitions standard à l'appui de la collecte, de l'analyse et de la restitution de ce type de données, et de fournir des orientations et une assistance aux pays membres dans la mise en œuvre de ces activités.

APPPC. La Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique a adopté deux nouvelles normes régionales pour les mesures phytosanitaires, l'une portant sur l'homologation des installations d'irradiation (*Approval of Irradiation Facilities*) et l'autre sur l'homologation des installations de fumigation (*Approval of Fumigation Facilities*). La Commission a décidé que les travaux relatifs à la mise en œuvre des NIMP formeraient le principal cadre du programme de travail du Comité permanent chargé de la quarantaine végétale. Il a été recommandé au groupe de travail de l'APPPC pour la mise en œuvre des NIMP de cibler en priorité quatre normes (NIMP n°s 15, 31, 6 et 14). La Commission a avancé l'idée selon laquelle les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) devraient encourager une participation active des pays membres à l'établissement des NIMP,

notamment concernant la consultation régionale sur l'examen des projets de NIMP et la mise en application des obligations de déclaration.

H. Questions de procédure des Commissions

APHCA. Le travail de la Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique ayant suscité un vif intérêt dans la région, les pays de la zone Pacifique ont donné mandat au secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) de les représenter à la session générale de l'APHCA et ont demandé que la CPS devienne membre de cette commission. En conséquence de quoi, le secrétariat de l'APHCA examine actuellement la possibilité d'amender son Accord afin de permettre l'adhésion d'organisations intergouvernementales appartenant à la région de l'APHCA.

APPPC. La Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique a adopté la recommandation sur le barème et le niveau des contributions mises en recouvrement auprès des pays contractants et a appelé les pays membres à approuver dès que possible le(s) Accord(s) sur la protection des végétaux et à apporter des contributions financières pour soutenir les activités de la Commission.

III. Conclusion

La Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique est invitée à examiner les travaux et les recommandations des commissions techniques régionales du point de vue de leur contribution aux priorités et à l'activité du bureau régional de la FAO. Les délégués sont invités à commenter le présent document d'information au titre du point de l'ordre du jour consacré aux questions diverses.